



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

- *Je n'arrive pas à faire mes démarches administratives, j'ai besoin d'aide*
- *J'ai des soins médicaux à réaliser mais j'ai peur d'y aller seul ... est-ce que je peux être accompagné ?*
- *Je veux être aidé et conseillé pour la gestion de mon budget*

Qu'est ce que le SAVS ?

C'est un **accompagnement individualisé et personnalisé** en lien avec la vie quotidienne, la gestion du budget, le logement, l'accès à l'emploi, les démarches administratives, l'hygiène, la santé, les loisirs, les relations avec la famille et les services sociaux et médico-psychologiques ...

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée **de plus de 18 ans en situation de handicap psychique** résidant dans la Vienne qui :

- Est en possession d'une **notification MDPH avec une orientation SAVS 5 (handicap psychique)**
- Bénéficie d'un **suivi thérapeutique spécialisé**
- Veut **être soutenue** dans ses démarches

Notre accompagnement

Via des entretiens réguliers à domicile, au bureau du service ou dans tout autre lieu nécessaire, l'**accompagnateur** intervient en fonction des souhaits et des attentes de la personne par le biais :

- De conseils et d'informations
- D'actions concrètes (mise en place d'outils, d'accompagnements individuels ou collectifs en extérieur)
- D'un soutien et d'une écoute

Cet accompagnement nécessite donc **une démarche volontaire**.

Qui sommes-nous ?

L'Union départementale des associations familiales de la Vienne accompagne depuis plus de 15 ans les personnes en situation de handicap psychique.

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique (*cf article L.211-7 du CASF*), l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 121 000 familles du département.

L'Udaf propose d'autres services regroupés au sein de son Pôle Insertion qui accompagne des personnes en situation de handicap psychique :



- > Familles Gouvernantes
- > Groupes d'Entraide Mutuelle
- > Maisons Relais
- > Service d'insertion professionnelle (Espoir 86 & Dispositif Emploi Accompagné)



Demande de renseignement, prise de contact :

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS
1 rue d'Alembert 86000 Poitiers
Tél. : 05 17 86 00 00
Mail : savs@udaf86.asso.fr



Interventions dans tout le département :

Le SAVS propose des accompagnements individualisés et personnalisés aux personnes répondant aux critères d'admission mentionnés et résidant dans la Vienne.